

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° CE3618

présenté par

Mme Pochon, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 21 par les mots :

« en intégrant dans leur mission la lutte contre les discriminations, notamment de genre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à intégrer un module de formation à la reconception des systèmes des exploitations agricoles au parcours d'accompagnement à l'installation. La diversification et la restructuration permettent de faciliter la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projet, puisqu'elles répondent au problème d'inadéquation entre l'offre d'exploitations à céder et les attentes et projets des nouveaux porteurs de projet (en termes de taille, type de production ou mode de production). Elles permettent aux agriculteurs d'envisager de nouvelles orientations et productions pour une exploitation agricole et ainsi de faire davantage coïncider les projets des porteurs de projet avec le profil des exploitations à céder.